

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE**

DCM N° 2025-15

Séance du 12 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	11
Votants	12
Absente	1

Date de convocation

7 mars 2025

Date d'affichage

7 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Excusée : Madame Simone SPADOTTO donne procuration à Monsieur Roger PEDRERO

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPUY

OBJET : Création d'un emploi non permanent d'Agent polyvalent

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'organisation du service de cantine ;

Monsieur le maire propose :

- la CREATION d'un emploi non permanent d'Agent polyvalent au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois et 5 jours allant du 31/03/2025 au 04/07/2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de cuisinier à temps non complet pour une durée annualisée hebdomadaire de service de 33h.

Il devra justifier au minimum d'un diplôme en cuisine ou d'une expérience professionnelle d'au moins 4 ans en cuisine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois et 5 jours allant du 31/03/2025 au 04/07/2025 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions de cuisinier à temps non complet pour une durée annualisée hebdomadaire de service de 33h.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.
- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Monsieur Laurent DUPUY

Le Maire,

Roger PEDRERO

